

Annonces légales

LA FERME DE LA BOURRIERE

EARL au capital de 27 000 €
Siège social : Ferme La Bourrière 38112 AUTRANS MÉAUDRE EN VERCORS
RCS Grenoble 441 226 982

Aux termes de l'AGE du 14/11/2024 :

- M. Anthony GLASSON, demeurant à Ferme La Bourrière 38112 AUTRANS MÉAUDRE EN VERCORS, a démissionné de ses fonctions de gérant à compter du même jour.

- le capital a été réduit à la somme de 16 200 € par annulation de parts sociales.

Ancienne mention : Capital : 27 000 €

Nouvelle mention : Capital : 16 200 €

Mention au RCS de Grenoble

Pour avis, la gérance

MOBILITY CORNER

SASU au capital de 1 010 000 €
Siège social : 2D Avenue pierre de Coubertin, 38170 SEYSSINET PARISSET
RCS GRENOBLE 894 981 950

En date du 14/10/ 2024, l'associé unique décide d'ajouter le sigle MC pour son identification.

Mention au RCS Grenoble

Avis de modification de gérance

VECTEUR ACTIVITES

SARL SCOP à capital variable
au capital initial de 4400 euros
RCS de Grenoble 448 355 156

Modification de la gérance

Les associé.e.s de Vecteur Activités, dont le siège social est situé au 33 rue des déportés du 11 novembre 1943 à Grenoble (38100), ont pris acte de la fin du mandat par démission de Benoît GEORGE en tant que gérant à partir du 5/11/2024, date de l'AGO. Les associé.e.s ont élu Giuseppe SANGIORGIO en tant que cogérant pour une durée de deux ans. La prise de fonction est en date 5/11/2024.

OLSI

SAS au capital de 500 €
18 av. Ambroise Croizat - 38400 St Martin d'Hères
RCS Grenoble 985 105 410

L'assemblée générale extraordinaire du 15/10/2024 a décidé la nomination au poste de gérant de M. METALIAJ Vendim demeurant 20 rue Garcia Lorca - 38400 St Martin d'Hères, en remplacement de M^{me} IDRIZAJ Afrora, démissionnaire

Avis de réduction de capital

LE CHAVANU

SARL au capital de 500 Euros
Avenue des Jeux L'Alpe d'Huez 38 750 HUEZ
RCS GRENOBLE 523 862 852

L'assemblée générale extraordinaire en date du 07 aout 2024 a décidé de réduire le capital social à la somme de 200 euros de manière à le ramener de 500 euros à 300 euros et ce, par rachat de 20 parts sociales. Le capital social sera désormais de 300 euros.

Pour avis, le gérant.

Avis de dissolution

« ESQUIRE » Sarl Au capital de 1 000 Euros Siège Social : 45 RUE LESDIGUIERES
38000 - GRENOBLE - R.C.S. GRENOBLE N° B 849 346 549

Suivant délibération de l'assemblée du 30 septembre 2024, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter de cette date et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme liquidateur M.FERNANDEZ Louaï avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social de la société.

Pour avis, le liquidateur

Recette

PLAT/

Gratin butternut dauphinois



Recette pour 4 personnes

Préparation : 15 min

Cuisson : 1 minutes

Difficulté : Facile

Ingrédients

- 1 courge butternut
- 2 gousses ails
- 1 oignon
- 1 c.à.s sucre
- 1 c.à.s vinaigre cidre ou vin
- 500 ml crème fraîche
- sel, poivre
- muscade

Les étapes de la recette

1 - Préchauffer le four à 180°C.

2 - Émincer l'oignon et hacher finement l'ail. Dans une poêle

sur feu moyen, faire revenir l'oignon avec l'huile d'olive, le

vinaigre et le sucre, environ 10

minutes.

4 - Ajouter l'ail et poursuivre la cuisson pendant 2 minutes. Réserver.

5- Éplucher le butternut puis le couper en deux dans le sens

de la longueur. Trancher des rondelles régulières d'environ

un demi centimètre d'épaisseur.

6 - Dans un grand plat à gratin, disposer une couche de

rondelles de butternut, saler, poivrer et saupoudrer un peu de

muscade. Recouvrir de crème, puis répéter l'opération jusqu'à

remplir le plat au 2/3. Ajouter

une fine couche de mélange

oignon/ail.

7 - Enfourner 1h. Piquer avec un

couteau pour vérifier la cuisson

du butternut qui doit être juste

fondant. ■

Interfel



LIBERTÉ
ÉGALITÉ
FRATERNITÉ

Liberté
Égalité
Fraternité



CLAIRE

protège sa famille
et sa maison
des feux de forêt.
Elle débroussaille
autour de chez elle.

**Débroussailler
chaque année,
c'est obligatoire
et c'est investir
pour votre sécurité.**

Dans certains territoires, le débroussaillage est une obligation pour les propriétaires de bâtiments situés à moins de 200 mètres d'une forêt.

Pour savoir si vous êtes concerné, renseignez-vous auprès de votre mairie, votre préfecture ou sur jedebroussaille.gouv.fr

AYONS
LES BONS
RÉFLEXES

